



La Région
Auvergne-Rhône-Alpes



PROJET PEDAGOGIQUE

Institut de Formation des Infirmières Puéricultrices IFIP

**Coordonnateur général des Instituts
de Formation – Directrice de l'IFIP**
Directeur adjoint
Formateurs permanents

Adjoint administratif

Sandrine MONNET

Laurent MOUGNOZ

Laurette BOISE

Emmanuelle ROUAULT

Julien ROBIQUET

PROMOTION : 2026-2027

Version n°1 : 25/08/2026

TABLE DES MATIERES :

INTRODUCTION.....	3
GENERALITES.....	4
<i>La responsabilité administrative</i>	<i>4</i>
<i>Les étudiants.....</i>	<i>4</i>
<i>L'équipe pédagogique.....</i>	<i>4</i>
<i>Les intervenants vacataires</i>	<i>5</i>
<i>Les terrains de stage.....</i>	<i>5</i>
<i>Les instances</i>	<i>5</i>
CONCEPTION DU PROJET ET ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES	7
<i>Finalité de la formation.....</i>	<i>7</i>
<i>Organisation générale.....</i>	<i>7</i>
<i>Le développement de compétences professionnelles</i>	<i>8</i>
<i>Choix pédagogiques.....</i>	<i>10</i>
FORMATION THEORIQUE	13
<i>Unités d'enseignements</i>	<i>13</i>
<i>Objectifs de formation</i>	<i>13</i>
FORMATION CLINIQUE EN STAGE	18
<i>Organisation des stages.....</i>	<i>19</i>
<i>Déroulement des stages.....</i>	<i>19</i>
MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION	21
<i>Modalités et niveau attendu pour les évaluations inscrites au référentiel sous réserve de modifications.....</i>	<i>21</i>
<i>Les critères d'évaluation.....</i>	<i>22</i>
<i>AFGSU - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence</i>	<i>22</i>
<i>Compléments d'informations sur les évaluations</i>	<i>23</i>
<i>Modalités d'évaluation de l'enseignement.....</i>	<i>23</i>
ANNEXES	24
<i>Annexe 1. Calendrier de l'alternance.....</i>	<i>25</i>
<i>Annexe 2. Capacités professionnelles</i>	<i>26</i>
<i>Annexe 3. Lien entre les contenus théoriques des UE, le programme de formation décrit dans l'annexe de l'arrêté du 13 juillet 1983 et les compétences RNCP</i>	<i>27</i>
<i>Annexe 4. Grille d'évaluation capacités en stage.....</i>	<i>28</i>
<i>Annexe 5. Procédure de recherche de stage par les étudiants.....</i>	<i>31</i>

INTRODUCTION

L'Institut de Formation des Professionnels de Santé (IFPS) : un lieu d'enseignement unique.

L'IFPS, situé sur le domaine universitaire de Saint-Martin-d'Hères, regroupe les étudiants des trois premières années de Médecine et de Pharmacie et de sept instituts de formation de professionnels de santé : infirmiers, manipulateurs radio, cadres de santé, kinésithérapeutes, puéricultrices, infirmiers anesthésistes et maïeutique. Une antenne de l'Ecole IBODE des Hospices Civils de Lyon vient compléter les enseignements proposés dans le bâtiment.

Partager un même lieu d'enseignement, avoir une équipe élargie d'encadrement et des projets transversaux favorisent les échanges entre étudiants et professionnels. Cet espace permet de :

- Conforter la complémentarité des professionnels,
- Afficher, rendre opérationnel l'interfiliarité dans un principe de qualité de prise en charge,
- Elaborer et mettre en œuvre des projets communs et transversaux,
- Partager des méthodes pédagogiques,
- Travailler sur des problématiques transversales, mutualiser les expériences et expertises.

L'IFPS, sous l'autorité du Centre Universitaire Grenoble Alpes (CHUGA), travaille en partenariat avec l'Université Grenoble Alpes (UGA).

L'institut de Formation des Infirmiers en Puériculture (IFIP).

L'IFIP fait partie des 4 instituts de la région Rhône-Alpes préparant au diplôme de puéricultrice, profession a été créée en 1947 dans le cadre d'une politique de développement de la Protection Maternelle et Infantile.

Le projet pédagogique

Il résulte d'une réflexion autour des textes réglementaires régissant la formation en vue d'une possible réingénierie et de l'évolution de la profession. Il sert de référence quotidienne pour accompagner les étudiants dans leur cursus de formation.

Les arrêtés de référence ministériels sont ceux du :

- 26 février 2026, modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles
- 5 septembre 2025 modifiant l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles
- 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, modifié par l'arrêté du 15 mars 2010 et du 05 septembre 2025
- 13 juillet 1983 relatif au programme des études préparant au diplôme d'Etat de puéricultrice.

Autres documents de référence

- Le règlement intérieur : Il régit la vie à l'IFPS et à l'IFIP. Validé par les instances, il est mis à disposition des étudiants. Ces derniers, en émargeant, s'engagent à le respecter et à le mettre en œuvre.
- Le livret d'accueil de l'étudiant infirmier en puériculture : Il comporte de nombreuses informations sur les prestations offertes à la vie étudiante (vie scolaire, vie pratique, suivi médical, ...). Il est mis à disposition de chaque étudiant à son entrée en formation.

La formation de puéricultrice repose sur le partage de valeurs fondamentales :

- Altérité : amène à reconnaître l'existence propre de quelqu'un d'autre que soi. A savoir ne pas porter de jugement, accepter les différences, faire preuve d'ouverture d'esprit.
- Responsabilité : répondre de ses actes. Elle comporte une double dimension : personnelle et professionnelle et engage l'individu. Elle lui donne conscience d'être l'auteur d'un événement ou d'un objet et d'assumer ses actions. Ainsi, chacun se sent garant du travail fourni et s'engage au quotidien.
- Intégrité : comportement individuel fondé sur des valeurs morales, une honnêteté professionnelle, une ligne de conduite et devoirs dictés par les règles professionnelles et la déontologie.
- Autonomie : maturité professionnelle permettant de prendre des décisions en conscience.
- Esprit d'équipe : faire preuve d'altruisme, de solidarité envers ses pairs en mêlant professionnalisme et bienveillance pour atteindre des objectifs communs.

GENERALITES

La responsabilité administrative

L'IFIP est placé :

- Sous la responsabilité administrative et budgétaire du CHUGA. Géré par le CHUGA, il est intégré au Pôle Formation et, à ce titre, en dépend administrativement.
- Sous les tutelles conjointes de l'Agence Régionale de Santé (ARS) et de la Direction Régionale de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et des Solidarités (DREETS).

L'IFIP est financé en partie par le conseil régional Auvergne Rhône Alpes.

Les étudiants

L'agrément de l'IFIP permet d'accueillir 34 étudiants par promotion, sélectionnés selon les modalités d'admission décrites dans l'arrêté du 05 septembre 2025.

Des représentants étudiants sont élus en début d'année pour siéger aux instances : conseil technique et conseil de discipline.

L'équipe pédagogique

Sandrine MONNET, Coordonnateur général des instituts de formations paramédicales, directrice des soins et directrice de l'IFIP :

Mme Monnet coordonne les écoles et instituts de Formation du CHU Grenoble Alpes. Elle est le garant de l'application de la politique de l'établissement, des évolutions du système de santé et des institutions médico-sociales, en lien avec les orientations fixées par le Conseil Régional. Elle initie, suit la mise en œuvre des démarches de mutualisation et d'optimisation des ressources auprès des écoles et instituts.

Elle assure également la direction de l'IFIP. A ce titre, elle organise la sélection, les organisations pédagogiques, les instances en collaboration avec le directeur adjoint et l'équipe pédagogique.

Laurent MOUGNOZ, directeur adjoint, référent handicap, cadre supérieur de santé :

Le cadre supérieur de santé (CSS), responsable de la coordination pédagogique, assure le pilotage de l'ingénierie de formation, la conception, la mise en œuvre et l'évaluation du projet de formation et des projets pédagogiques de la filière IFIP dans le cadre de la réglementation en vigueur. Il accompagne l'équipe pédagogique dans la déclinaison des projets.

Laurette BOISE, puéricultrice et Emmanuelle ROUAULT, cadre de santé puéricultrice, formatrices :

Elles organisent la cohérence des séquences pédagogiques, dispensent un enseignement théorique et pratique, assurent l'accompagnement pédagogique individualisé des étudiants et coordonnent les interventions des professionnels extérieurs à l'institut. Elles aident les étudiants à mobiliser les savoirs requis en situation.

Mme Rouault assure la référence des stages.

Julien ROBIQUET, adjoint administratif :

Il répond aux besoins administratifs de scolarité liés au dispositif de formation : gestion des absences, établissement des conventions, gestion des dossiers administratifs étudiants, dossiers de financement des études, ...

Les intervenants vacataires

De nombreux professionnels, médecins, puériculteurs, paramédicaux, sage-femmes, travailleurs médico-sociaux, ... interviennent pour dispenser des cours ou animer des séances pédagogiques.

Les terrains de stage

Conformément à l'article 13 de l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles, les terrains de stage sont agréés tous les trois ans par la Directrice de l'IFIP, après avis du conseil technique. Les stages s'effectuent dans les centres hospitaliers et dans les établissements ayant passé convention avec l'IFIP.

Les instances

Le conseil technique

La Directrice de l'IFIP est assistée d'un conseil technique qui est consulté sur toutes les questions relatives à la formation des étudiants : calendrier d'alternance, agrément des lieux de stages, projet pédagogique, ... précisés dans l'article 39 de l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de Puéricultrice et au fonctionnement des écoles.

Le conseil technique est constitué par arrêté et présidé par le directeur général de l'ARS ou son représentant ; il se réunit au moins deux fois par an.

Composition du conseil technique (Art. 41 de l'arrêté du 12 décembre 1990)
Directeur général de l'ARS ou son représentant
Directrice de l'IFIP
Professeur d'université, PH de pédiatrie ou médecin qualifié spécialiste en pédiatrie désigné par le directeur de l'ARS
Deux représentants de l'organisme gestionnaire dont un directeur
Deux représentants des enseignants de l'école dont un médecin qualifié spécialiste en pédiatrie et une puéricultrice, monitrice de l'école, élus par leurs pairs (mandat de 3 fois 1 an renouvelable)
Deux puéricultrices ayant des fonctions d'encadrement (une en secteur hospitalier, une en extrahospitalier)
Deux représentants des élèves élus par leurs pairs, dont le mandat est d'une durée égale à celle de la formation

Leurs suppléants sont nommés dans les mêmes conditions

Le conseil de discipline

Le conseil de discipline est issu du conseil technique et désigné par tirage au sort pour les trois derniers membres lors de la première réunion du conseil technique.

Composition du Conseil de Discipline (Art. 48 de l'arrêté du 12 décembre 1990)
Présidé par la Directeur général de l'ARS ou de son représentant
Représentant de l'organisme gestionnaire
Un enseignant
Une puéricultrice
Un(e) étudiant(e) puériculteur(trice)

La commission de contrôle

Le rôle de la commission de contrôle est défini dans l'arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles, précise que :

« La commission de contrôle examine les modalités d'évaluation de la formation, les sujets des épreuves des évaluations, les grilles de correction ou les critères de performance exigés et les résultats obtenus par chaque élève. Elle a communication des dossiers scolaires. » (Article 36)

« La commission de contrôle confirme la notation pour chaque élève. Elle peut, au vu du dossier de l'élève et à la majorité absolue des voix, décider de modifier une seule note à hauteur du niveau de performance exigé » (Article 37)

« La commission de contrôle dresse la liste des élèves dont les enseignements ont été validés conformément aux dispositions de l'article 26 du présent arrêté, la liste des élèves pouvant bénéficier d'un complément de scolarité conformément aux dispositions de l'article 27 du présent arrêté ainsi que la liste des élèves susceptibles de redoubler conformément aux dispositions de l'article 28 du présent arrêté. » (Article 38)

Les membres de la commission de contrôle sont nommés au début de l'année scolaire, par arrêté du préfet de région, sur proposition du directeur de la DREETS et après consultation de la directrice de l'IFIP. La commission se réunit au maximum 3 fois dans l'année dont une en fin de formation.

Composition de la commission de contrôle (Art. 32 de l'arrêté du 12 décembre 1990)
La Directrice de la DREETS ou son représentant, président
Le Directeur général de l'Agence Régionale de Santé ou son représentant
Un pédiatre, professeur des universités-praticien ou un pédiatre praticien hospitalier ou un pédiatre exerçant à temps plein au sein d'un service départemental de P.M.I
Deux puéricultrices appartenant l'une au secteur hospitalier, l'autre au secteur extrahospitalier
Une personne compétente en pédagogie
Art. 33 de l'arrêté du 12 décembre 1990 :
La Directrice de l'école assure le secrétariat de la commission.

CONCEPTION DU PROJET ET ORIENTATIONS PEDAGOGIQUES

Finalité de la formation

« La finalité de la formation est la préparation à la fonction de puéricultrice, à savoir : contribuer à promouvoir, à maintenir, à restaurer la santé de l'enfant dans sa famille et les différentes structures d'accueil ».¹

La formation vise à former un(e) professionnel(le) spécialiste de la santé du nouveau-né, de l'enfant et de l'adolescent. Elle permet à l'étudiant(e) de :

- Evoluer d'une identité professionnelle d'infirmière ou de sage-femme à celle de puéricultrice,
- Renforcer les valeurs humaines et professionnelles acquises lors du parcours initial,
- Assumer les responsabilités liées à son exercice professionnel dans le domaine sanitaire, social et éducatif
- Être acteur de changement dans la prise en charge de l'enfant et de son entourage.

Pour être en cohérence avec l'évolution sociétale, « la formation doit nécessairement déboucher sur une formation permanente pour garantir la compétence de la puéricultrice diplômée d'état ».²

Organisation générale

La répartition des enseignements cliniques et théoriques est fixée par l'arrêté de formation.

L'enseignement théorique d'une durée de 650 heures et les travaux dirigés d'une durée de 140 heures sont principalement dispensés à l'IFPS sur le campus universitaire.

Les stages, d'une durée totale de 710 heures sont effectués majoritairement en région Rhône-Alpes. Ils sont au nombre de 4 d'une durée de 5 à 6 semaines à raison de 35 heures par semaine.

Le calendrier d'alternance est disponible en annexe 1.

Les périodes d'enseignement théorique incluent des temps de travail individuel (TPG) destinés à intégrer les connaissances, à poursuivre la réflexion au-delà des contenus des enseignements ou à effectuer des recherches sur des thèmes particuliers. Ces temps de TPG, identifiés sur le planning sont complétés par du temps personnel, non comptabilisé dans le temps de formation, pour permettre à l'étudiant d'intégrer les enseignements et réaliser les travaux demandés

La plateforme d'enseignement à distance UNESS SIDES-NG donne un accès aux documents et aux activités pédagogiques.

Le logiciel de scolarité « MyK/Forméis », interface entre l'équipe pédagogique et administrative et les étudiants permet un suivi administratif et pédagogique individualisé des étudiants.

Si besoin, les étudiants peuvent avoir accès aux salles informatiques de l'IFPS sur demande.

¹ Programme des études préparant au DE de puéricultrice- arrêté du 13 juillet 1983, p.3

² Programme des études préparant au DE de puéricultrice- arrêté du 13 juillet 1983, p.4

Notion de compétences

La formation vise à valoriser les compétences professionnelles individuelles et collectives, en référence aux définitions proposées par certains auteurs :

- « Ensemble intégré de connaissances, d'acquis d'expérience et d'évolution personnelle, propres à un aspect donné des soins infirmiers qui, lorsqu'il est mobilisé en situation concrète, permet de faire appel à des habiletés cognitives, psychomotrices, organisationnelles et techniques et de manifester des comportements socio-affectifs adaptés. Le tout travaillant en synergie et rendant possible l'exercice infirmier à un niveau de performance compatible avec le rôle et les fonctions de l'infirmière ». ³ (Phaneuf M., 2003)
- « Organisation dynamique de l'activité, mobilisée et régulée par un sujet pour faire face à une tâche donnée, dans une situation déterminée » ⁴ (Coulet, 2011, p.17)
- « La compétence est une action réflexive de mobilisation de ressources internes structurées et de ressources externes disponibles ; cette mobilisation inclut une sélection et une combinaison de ces ressources et est adaptée à une famille de situations » ⁵ (Guillemette, 2021, p.148)
- "La compétence peut être envisagée comme la mobilisation de manière pertinente de ressources (par exemple : savoirs, savoir-faire techniques, savoir-faire relationnels) et de celles de l'environnement dans des situations diverses, pour exercer une activité en fonction d'objectifs à finalité professionnelle à atteindre. Le résultat de sa mise en œuvre est évaluable dans un contexte donné (compte tenu de l'autonomie, des ressources à disposition, de la situation) mais la compétence doit pouvoir être transférable d'un contexte à un autre." (France Compétences, 2023) ⁶

Nous retenons de ces définitions que les compétences demandent à dépasser la notion de savoirs et de connaissances. Pour que la personne compétente s'adapte aux situations rencontrées, il est en effet nécessaire qu'elle puisse :

- Mettre en œuvre les connaissances par le « le savoir-agir »
- Choisir et mobiliser différentes ressources

Ces ressources, internes et externes, sont définies par Tardif (2019, p.51) ⁷ : « Une ressource est dite interne dans la mesure où il s'agit de ce qu'une personne maîtrise déjà, tant sur le plan de la cognition que sur celui des attitudes et des conduites, alors qu'une ressource externe a trait à tout ce que la personne consulte, examine et analyse dans son environnement ».

Compétences visées à l'IFIP

Les compétences développées au cours de la formation sont au nombre de 6 :

- C1. Evaluer l'état de santé et le développement d'un enfant
- C2. Accompagner le projet de vie d'un enfant dans les différents domaines : soin, éducation, protection et promotion de la santé
- C3. Favoriser le processus de parentalité
- C4. Développer des compétences managériales liées à l'exercice en EAJE
- C5. S'engager dans des démarches de recherche et de qualité
- C6. Développer les notions de travail d'équipe et de transmission des savoirs et compétences.

³ Phaneuf M., mai 2003 révision oct 2012, L'Approche programme

⁴ Coulet J.C. (2011). La notion de compétence : un modèle pour décrire, évaluer et développer les compétences. Le travail humain, n°74, p.1-30.

⁵ Guillemette F. (2021). L'approche par compétences dans la programmation pédagogique. Enjeux et société, n°8. P. 140-162.

⁶ France Compétence, 2023. Vademecum « Le RNCP » (V1.1)

⁷ Tardif J. (2019). Organiser la formation dans une logique de parcours : l'ADN de l'approche par compétences. Administration et éducation, n°161, p. 49-54.

	Intitulé de la compétence	Description
C 1	Evaluer l'état de santé et le développement d'un enfant	Cette compétence nécessite de développer ses connaissances sur le développement de l'enfant de la vie embryonnaire à l'âge adulte, sur les « normes » attendues aux différents âges. Elle nécessite aussi de savoir interpréter ces « normes » en tenant compte des spécificités de chaque situation. Enfin, elle inclut le développement de capacités d'observation et d'écoute qui permettent une évaluation pertinente de l'état de santé et du développement de l'enfant.
C 2	Accompagner le projet de vie d'un enfant dans les différents domaines : soin, éducation, protection et promotion de la santé	Accompagner le projet de vie demande à la puéricultrice d'effectuer la démarche de raisonnement clinique dans son ensemble : recueil de données fiable, identification des besoins, problèmes réels ou potentiels, diagnostics infirmiers associés, proposition d'actions, évaluation et réajustement du projet. De par sa fonction dans certains secteurs d'activités comme les EAJE, la puéricultrice peut également être amenée à assurer le suivi de la mise en œuvre de ces projets par d'autres personnes. Le repérage de situations de vulnérabilité ou situations à risque pour le projet de vie de l'enfant est un autre élément clé de cette compétence.
C 3	Favoriser le processus de parentalité	Accompagner les parents dans la construction de leur rôle parental et soutenir le lien parents-enfant sont les deux composantes principales de cette compétence. Faire preuve de capacités relationnelles, communicationnelles, établir un climat de confiance, prendre en compte le contexte familial, les ressources et vulnérabilités de chacun, valoriser les compétences parentales sont autant d'éléments qui permettront à la puéricultrice d'adopter un positionnement professionnel adapté et responsable dans l'accompagnement des parents au quotidien.
C 4	Développer des compétences managériales liées à l'exercice en EAJE	Cette compétence regroupe toutes les activités managériales et humaines liées à la direction d'une structure : - Manager des ressources humaines, - Gérer un budget, conduire un projet d'établissement, - Organiser le travail d'équipe, - Travailler en collaboration avec différents partenaires, financeurs, - Prendre des décisions, - Gérer les situations complexes
C 5	S'engager dans des démarches de recherche et de qualité	Afin de rester performant et dans un objectif de formation personnelle tout au long de la vie, la puéricultrice développe cette compétence autour de deux composantes principales - La démarche qualité qui inclut le repérage, l'analyse et les projets d'amélioration des prestations suite à des événements indésirables, des situations à risques ou jugées insatisfaisantes - La démarche de recherche scientifique qui fait appel à la capacité à prendre du recul sur une situation donnée par la recherche de données théoriques (revue de littérature scientifique et professionnelle) et par la conduite d'enquêtes de terrain pour une analyse éclairée de la situation
C6	Développer les notions de travail d'équipe et de transmission des savoirs et compétences.	Cette compétence demande à la puéricultrice d'être capable de : - Accompagner les professionnels dans l'acquisition des gestes et postures propres à la puériculture, - Transmettre, former, informer ses pairs ou les personnels en formation - Faire preuve de leadership professionnel

Ces 6 compétences sont en lien direct avec celles décrites dans la fiche RNCP38529 du métier de puéricultrice :

- Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfants (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du besoin) → **C1, C2 du projet de l'IFIP**
- Répondre aux besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfants (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants → **C2, C3 du projet de l'IFIP**
- Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant → **C2, C5, C6 du projet de l'IFIP**
- Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée → **C4 du projet de l'IFIP**

Choix pédagogiques

Les choix pédagogiques visent à :

- Former des professionnel(le)s spécialisé(e)s polyvalent(e)s aptes à exercer dans tous les secteurs d'activité de la puéricultrice.
- Amener l'étudiant(e) à se spécialiser dans la prise en charge globale de l'enfant, de la période néonatale à l'âge adulte, ainsi que de sa famille.
- Développer la prise en compte de la vulnérabilité de l'enfant et de sa famille dans chaque situation.
- Initier l'étudiant à la démarche de recherche.
- Impliquer les étudiants dans la nécessité d'adaptation aux évolutions constantes des pratiques, des avancées scientifiques et de l'environnement professionnel
- Favoriser les liens inter filières avec l'IFPS, IFTS, IFAP...
- Travailler en partenariat avec d'autres acteurs de soins.
- Tenir compte des parcours individuels des étudiants.
- Proposer un accompagnement différencié pour les parcours singuliers : les situations de handicap donnent lieu à une étude de dossier et font l'objet d'un projet de formation individuel contractualisé.

Principes pédagogiques

La formation s'appuie sur le modèle de l'alternance à visée intégrative « *Un dispositif d'alternance à visée intégrative associe l'école et les lieux d'exercices professionnels (stages) et amène l'étudiant à «se construire chemin faisant» en combinant les savoirs théoriques, pratiques et expérientiels puisés dans ces différents espaces et enrichis par son propre parcours* »⁸.

La professionnalisation sous-tend un dispositif de formation alternant des périodes de stage en situation réelle, en responsabilité croissante et des périodes de formation à distance de la pratique. Les écarts constatés entre la théorie et la pratique génèrent le questionnement chez l'étudiant et permettent les conflits sociocognitifs (Vygotski, 1985), puissants facteurs d'apprentissage.

Les apports de savoirs et les temps d'immersion dans le milieu professionnel permettent à l'étudiant de mobiliser, d'articuler, de combiner puis de transférer ses savoirs, et ainsi de développer un « savoir agir »⁹ auprès de l'enfant et de sa famille.

Des situations intermédiaires, sous forme de travaux autour de situations emblématiques en lien avec la théorie abordée en amont, sont également proposés régulièrement aux étudiants.

Méthodes pédagogiques

L'équipe pédagogique est attentive à diversifier les méthodes d'apprentissage en s'appuyant sur le constructivisme et le socioconstructivisme :

- Une pédagogie active : apprentissage expérientiel, c'est-à-dire « apprendre en faisant », qui implique l'apprenant dans des situations « fictives ou réelles ».
- Une pédagogie différenciée : une même activité pourra être abordée avec des méthodes pédagogiques différentes.

⁸Malglaive, 1990, *Enseigner à des adultes*, Paris, PUF

⁹Le Boterf, G., 1999. *L'ingénierie des compétences*. Paris, éditions d'organisation

- Une pédagogie coopérative : consiste à faire travailler des étudiants par groupe de pairs. Dans cette pédagogie, chaque étudiant est responsable de ses apprentissages et coresponsable des apprentissages de ses pairs.
- Une pédagogie transmissive conventionnelle.
- Une pédagogie par classe inversée : apprendre les concepts théoriques individuellement et mettre en pratique les acquis en groupe.
- L'individualisation des parcours et la stratégie de prévention de rupture des parcours : attribution d'un référent pédagogique pour chaque étudiant.
- Des temps de régulation : espaces de communication entre équipe pédagogique et étudiants dédiés au vécu et au contenu de la formation, aux points forts, aux axes d'amélioration. Ces temps sont proposés systématiquement avant chaque départ en stage ou plus fréquemment si besoin.

Ces méthodes visent à développer les aptitudes suivantes :

- Négociation
- Conciliation
- Adaptation
- Prise de décision
- Réalisation d'actions
- Exercice de la responsabilité
- Autonomie
- Gestion des contraintes et des ressources

Le référent pédagogique

- Le référent pédagogique est un cadre de santé puéricultrice ou puéricultrice, formateur permanent à l'IFIP.
Il apporte son expertise pédagogique, didactique et disciplinaire. Il porte un regard critique et constructif sur le déroulement de la formation pour l'étudiant ; il valorise la progression et soutient l'élaboration, la réalisation et le suivi des projets et des actions menées au cours de l'année. Il accompagne le processus de professionnalisation de l'étudiant.
- Deux entretiens pédagogiques sont formalisés :
 - En début de la scolarité ; il a pour objectif principal de connaître les attentes de l'étudiant, ses méthodes d'apprentissages et besoins particuliers d'accompagnement.
 - Pendant la deuxième moitié de formation ; l'objectif est ici d'évaluer et d'accompagner la progression de l'étudiant dans son parcours de professionnalisation.
- L'étudiant peut solliciter d'autres rencontres en fonction de :
 - Problématiques impactant son cursus qu'elles soient rencontrées en stage, au cours de la formation ou sur le plan personnel.
 - Son besoin d'accompagnement individuel.
- Le référent pédagogique initie des rencontres supplémentaires avec l'étudiant en cas de :
 - Nécessité d'ajustement : retour d'évaluation, problématiques de terrain de stage, retour sur le comportement en cours, absentéisme, difficultés perçues, ...
 - Accompagnement de projet ou autre

Une procédure détaillée est disponible auprès du référent handicap.

L'IFIP du CHUGA est engagé pour accueillir et accompagner les étudiants en puériculture en situation de handicap afin de leur permettre de réussir le Diplôme d'état de puéricultrice ou de trouver une voie d'études adaptée.

- Après avoir réussi la sélection d'entrée et sous réserve de validation de l'aptitude à suivre la formation par un médecin agréé, l'accès de droit à la formation Puéricultrice est reconnu aux étudiants Infirmiers en puériculture porteurs de handicap depuis la loi du 11 février 2005. L'étudiant reste maître de déclarer ou non sa situation de handicap à l'IFIP.
- Les aménagements sont délibérés lors de la commission inter-institut qui se réunit au mois de septembre/octobre sur présentation du dossier fourni par l'étudiant, à la rentrée scolaire, au cadre supérieur chargé des étudiants à besoins spécifiques. Ce dernier participe à la commission et peut être ressource pour les étudiants et les formateurs.
- Les aménagements sont singuliers et valables jusqu'à l'obtention du Diplôme sauf si l'étudiant fait connaître un besoin de réajustement.

FORMATION THEORIQUE

Unités d'enseignements

Les Unités d'Enseignement ont été travaillées dans une perspective d'évolution vers le système Licence/Maîtrise/Doctorat.

Elles sont au nombre de 5, dont une unité transversale. Elles sont décomposées en sous-UE selon le tableau ci-dessous

UE	Intitulé	Sous UE	Compétences mobilisées ¹⁰
UE 1	Fondamentaux du métier de puéricultrice	1.1 La profession puéricultrice 1.2 Droit, sciences humaines et sociales appliquées à l'enfant	C1, C4.
UE 2	Développement de l'enfant	2.1 Développement de l'enfant sain de la conception à ses 18 ans 2.2 Contextes spécifiques et développement de l'enfant	C1, C2, C3
UE 3	Accompagnement de l'enfant et sa famille dans leurs projets de vie	3.1 Jugement et raisonnement clinique en puériculture 3.2 Réponse aux besoins de l'enfant et de sa famille	C1, C2, C3
UE 4	Recherche, qualité et gestion de projets	4.1 Méthodologies et outils applicables dans les différents secteurs : éducatifs, promotion de la santé et soins 4.2 Applications concrètes	C5
UE 5	Unité transversale, posture professionnelle	5.1 Réseaux et collaborations (+/- international selon les années) 5.2 Activités transversales	C6

Objectifs de formation

Pour chaque UE sont spécifiés ci-après les objectifs de formation généraux visés dans l'UE en lien avec les compétences à atteindre en fin de formation.

Des objectifs pédagogiques sont ensuite déclinés, ils décrivent plus précisément les connaissances, comportements, capacités, gestes, ... attendus dans chaque sous UE. Les contenus des séquences pédagogiques envisagées pour atteindre ces objectifs sont donnés à titre indicatif.

¹⁰ C1. Evaluer l'état de santé et le développement d'un enfant

C2. Accompagner le projet de vie d'un enfant dans les différents domaines : soin, éducation, protection et promotion de la santé C3. Favoriser le processus de parentalité

C3. Favoriser le processus de parentalité

C4. Développer des compétences managériales liées à l'exercice en EAJE

C5. S'engager dans des démarches de recherche et de qualité

C6. Développer les notions de travail d'équipe et de transmission des savoirs et compétences.

UE 1. Fondamentaux du métier de puéricultrice

Objectif principal de formation

Permettre à l'étudiant de se projeter professionnellement par une connaissance approfondie de son futur métier en tenant compte de l'environnement social, culturel et juridique dans lequel évoluent l'enfant et sa famille et en adoptant une réflexion éthique adaptée.

Modalités d'évaluation (cf. chapitre sur les modalités d'évaluation et annexes sur les grilles d'évaluation utilisées)

Contrôles de connaissances, RPST

	Intitulé sous UE	Objectifs pédagogiques	Contenus
1.1	La profession puéricultrice	Favoriser la construction de l'identité professionnelle	Représentations du métier Analyse de situations Mémoire
		Percevoir la nécessité d'adapter sa pratique au regard de l'évolution de la profession, des connaissances sur le développement de l'enfant	Evolution de la profession, Visionnage de films
		Identifier les rôles et missions de la puéricultrice dans les différents secteurs d'activité	Interventions de professionnels autour du rôle, des missions de la puéricultrice dans les différents lieux d'exercice Activités autour des stages
		Découvrir les spécificités liées à la profession de puéricultrice	Activités de management : gestion budgétaire, gestion de ressources humaines, les agréments des assistantes maternelles, la PDE de PMI en EAJE, recrutement Leadership professionnel Expérimentation de certaines situations courantes : gestion de conflits, conduite de réunion, Accompagnement à la parentalité Caregiving professionnel Les référentiels de la petite enfance, charte d'accompagnement à la parentalité Responsabilité juridique de la PDE Notion de « juste distance » en pédiatrie
		Identifier les champs de compétences des principaux partenaires de la puéricultrice	Rôle et le champ de compétences des principaux partenaires, +/- voie d'accès et formation. Exemple : auxiliaires de puériculture, sage-femme, éducateur de jeunes enfants, la brigade des mineurs, ...
		Favoriser le développement des compétences et la transmission des connaissances	Travail en binôme
		Appréhender la complexité des décisions dans le respect des règles déontologiques, éthiques et légales qui régissent la profession	Spécificités et législation de l'éthique en pédiatrie Echanges autour de situations complexes comme l'annonce de l'erreur, situations cliniques
1.2	Droit, sciences humaines et sociales appliquées à l'enfant	Identifier les différentes situations de l'enfant au regard du droit	Approche législative du statut du mineur, droit et filiation, statut du couple et des parents, protection de la famille, mesures d'accompagnement éducatif en milieu ouvert (AEMO)
		Se positionner professionnellement dans la mise en œuvre du dispositif de protection de l'enfance : repérer les situations de carence et de mise en danger de l'enfant, évaluer leur degré d'urgence et mettre en œuvre les actions adaptées dans le respect des procédures et des responsabilités de chaque professionnel	Interventions sur l'aide sociale à l'enfance (ASE) Présentation de dispositifs existants comme les unités d'accueil pédiatrique enfance en danger (UAPED), l'Unité d'accompagnement périnatal (UTAP)
		Elargir sa vision de l'accompagnement de l'enfant en s'interrogeant sur : - Nos représentations, - Les dimensions socio-culturelles - Les évolutions sociétales, - Les incidences des phénomènes sociologiques sur l'évolution du statut et de la place de l'enfant et de la famille	Sociologie du couple, parentalité et famille Approfondissement de certains thèmes en fonction des besoins et intervenants, exemples : place de la norme dans l'éducation, genre dans la société, sociologie de l'alimentation,

UE 2. Le développement de l'enfant

Objectifs principaux de formation

Identifier les stades de développement d'un enfant au niveau biologique, physiologique et psychologique et les besoins associés

Interpréter les « écarts à la norme » chez l'enfant sain

Prendre en compte les éléments contextuels ponctuels ou chroniques qui peuvent impacter le développement de l'enfant qu'il s'agisse de facteurs sociaux (précarité, vulnérabilité, ...), de maladie, ou de handicap

Modalités d'évaluation (cf. chapitre sur les modalités d'évaluation et annexes sur les grilles d'évaluation utilisées)

Contrôles de connaissances, RPST

	Intitulé sous UE	Objectifs pédagogiques	Contenus
2.1	Développement de l'enfant sain	Identifier les différents stades du développement de l'enfant de la conception à l'âge adulte sur le plan somatique, psychologique et cognitif	Génétique, embryologie, grossesse et accouchement Adaptation à la vie extra-utérine et examen du nouveau-né Développement somatique, psychologique, cognitif de l'enfant
		Repérer les différentes acquisitions de l'enfant	Développement du langage Acquisitions psychomotrices : développement général et psychomotricité fine Gestion des émotions Acquisition de la propreté,
2.2	Contextes spécifiques et développement de l'enfant	Appréhender les circonstances particulières de la périnatalité	Généralités sur la prématurité, Grossesse et accouchement pathologiques Nouveau-né de mère malade
		Comprendre les différentes situations auxquelles est confronté le nouveau-né malade en vue d'une prise en charge adaptée	Pathologies médicales : RCIU, ECUN, pathologies respiratoires du prématuré, pathologies urinaires du nouveau-né, hypo, hyper glycémie, calcémie, ictères néonataux Pathologies chirurgicales : malformations de parois, occlusions
		Connaître les signes des pathologies prévalentes des différentes spécialités médicales ; en comprendre la physiopathologie et la prise en charge.	Cardio pédiatrie Dermatologie et allergologie Néphrologie Neurologie Endocrinologie Virologie et parasitologie Gastrologie Infectiologie Pneumologie Rhumatologie Hémato-oncologie et immunologie ...
		Connaître la physiopathologie des situations demandant un traitement chirurgical en pédiatrie ; en comprendre les mécanismes, et les prises en charge.	Chirurgie digestive Chirurgie maxillo-faciale Chirurgie thoracique Chirurgie uro-pédiatrique Chirurgie orthopédique Neurochirurgie
		Comprendre l'impact de certains contextes spécifiques liés à l'environnement sur le développement de l'enfant	Impact du bilinguisme sur l'acquisition du langage Sensibilisation à l'éco-environnement Burnout parental, dépression du post-partum
		Connaître les pathologies prévalentes en pédopsychiatrie et leur impact sur l'enfant	Troubles du comportement (TOC, TCA) Dysphories de genre et autres troubles identitaires Stress post-traumatique
		Identifier les différents troubles du développement afin de proposer une orientation adaptée.	Troubles du spectre autistique, Troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité Les différents « dys »
		Comprendre les prises en charge des maladies chroniques.	Pathologies médicales : diabète, mucoviscidose Enfant et handicap : IMC, cérébro-lésés, handicap moteur Handicap sensoriel : troubles visuels, troubles auditifs, troubles de l'oralité, troubles du langage

UE 3. Prise en charge et accompagnement de l'enfant et sa famille dans leurs projets de vie

Objectifs principaux de formation

Proposer un projet de vie ou de soins adapté aux besoins et à la situation.

Assurer des soins holistiques centrés sur l'enfant et la famille

Développer ses capacités relationnelles, communicationnelles, organisationnelles.

Modalités d'évaluation (cf. chapitre sur les modalités d'évaluation et annexes sur les grilles d'évaluation utilisées)

Contrôles de connaissances, RPST

	Intitulé sous UE	Objectifs pédagogiques	Contenus
3.1	Jugement et raisonnement clinique en puériculture	Identifier les besoins de l'enfant, les risques réels ou potentiels auxquels il peut être exposé en fonction des éléments de la situation observée	Besoins physiologiques, affectifs, de développement, ... Evaluation du degré d'urgence d'une situation : reconnaître l' « enfant grave », évaluer des risques spécifiques comme le risque suicidaire, les risques de maltraitance, les carences, les expositions aux accidents de la vie courante, l'impact des addictions sur la grossesse
		Etablir des recueils de données fiables, pertinents au regard des situations rencontrées	Identification des éléments d'un recueil de données en pédiatrie : domaines investigués, méthodes de recueil Instruction au sosie à partir de données recueillies en stage
		Analyser les données recueillies en vue de formaliser une démarche de raisonnement clinique auprès de l'enfant	Démarche de raisonnement clinique en pédiatrie Diagnostics infirmiers, devenir de l'enfant Présentation de démarches de soins réalisées en stage
3.2	Réponse aux besoins de l'enfant et de sa famille	Soutenir le processus de développement de l'enfant par l'utilisation des différentes théories de l'apprentissage et de communication	Théories de l'apprentissage, école inclusive Communication non violente, thérapeutique Violences éducatives ordinaires
		Etablir une communication efficace avec l'enfant et sa famille quel que soit le contexte d'intervention	Valorisation, langage adressé à l'enfant, appui sur les ressources parentales, ... Spécificités de la communication en éducation thérapeutique
		Participer aux programmes de prévention et d'éducation thérapeutique	Programmes de dépistage néonataux, B4 Vaccinations Conseils hygiéno diététiques de la femme enceinte Conseil génétique et dépistage
		Accompagner à la parentalité	Simulation, jeux de rôle
		Répondre aux besoins alimentaires de l'enfant dans le respect des recommandations	Allaitement maternel Diététique de l'enfant : diversification, besoins aux différents âges Diététique et diabète, intolérances alimentaires, obésité, dénutrition, maladies rénales, mucoviscidose
		S'exercer aux techniques de soins et de surveillance adaptées au développement de l'enfant, à sa pathologie en conformité avec les recommandations en cours.	Soins d'hygiène, habillage, emmaillotage Préparation biberon, allaitement maternel, Portage en sécurité, massage, initiation à la sophrologie Spécificités du soin en pédiatrie Installation et équipement de l'enfant en pédiatrie Soins techniques : voie veineuse, sonde gastrique, utilisation pompes insuline, tests pré-transfusionnels Réanimation du nouveau-né, du grand enfant
		Comprendre les spécificités de certaines prises en charge pédiatriques	Soins de développement, soins à 4 mains, Etats de chocs et pec des cérébro-lésés, La puéricultrice en chirurgie, aux urgences
		Tenir compte de la temporalité singulière l'enfant et de sa famille, pour accompagner de façon appropriée les situations de fin de vie	Soins palliatifs en pédiatrie Deuil périnatal
		Appréhender la problématique de la pharmacologie en pédiatrie : assimilation, dosage, sensibilité, autorisation de mise sur le marché	Approche pharmacologique du point de vue du pharmacien, et de la puéricultrice Médecines complémentaires : deux exemples les plantes médicinales et l'acupuncture
		Maîtriser les notions utiles pour répondre aux prescriptions et administrations médicamenteuses en pédiatrie	Rappels fondamentaux du calcul de doses, spécificités pédiatriques
		S'entraîner à répondre de manière adaptée aux différentes mises en situations impliquant les calculs de doses	Tests, travaux pratiques, travaux dirigés, exercices en autonomie

UE 4. Recherche, qualité et gestion de projet

Objectifs principaux de formation

Inscrire la pratique de la puéricultrice comme acteur de santé publique et de l'amélioration de la qualité des prestations par l'utilisation de méthodes de recherche et de gestion de projet rigoureuses

Développer sa réflexivité

Modalités d'évaluation (cf. chapitre sur les modalités d'évaluation et annexes sur les grilles d'évaluation utilisées)

Mémoire, AIMES, Contrôles de Connaissances

	Intitulé sous UE	Objectifs pédagogiques	Contenus
4.1	Méthodologie et outils applicables dans les différents secteurs d'activités	Comprendre les étapes de mise en œuvre d'un projet	Méthodologie de projet
		S'approprier la démarche projet dans le contexte de certaines activités de la puéricultrice	Démarche projet en promotion de la santé Le projet d'établissement en EAJE : projet éducatif et social
		Intégrer la démarche qualité dans la pratique quotidienne	Méthodes d'analyse d'événements indésirables : Orion, ALARM, ... Retour critique et jugement réflexif à partir des expériences de stage (APP)
		S'approprier méthodes et outils utilisés en recherche	Méthodologie de recherche Outils d'enquête : questionnaires, entretiens semi-directifs et observation Analyse de données
		Se confronter à la recherche bibliographique ciblée et à la synthèse d'article	Recherches bibliographiques : méthode et bibliographie
4.2	Applications concrètes	Mener et présenter une recherche autour d'une problématique dans le domaine de la puériculture afin de proposer des pistes d'amélioration par la réalisation d'un projet concret	TPG, guidances, mémoire Soutenance
		Développer ses capacités d'analyse, d'intervention, de positionnement et d'auto-évaluation dans les situations professionnelles	Travaux à partir d'observations réalisées en stage dans les différents secteurs d'activités
		Construire et réaliser une action en matière de promotion, d'information, de prévention et d'éducation à la santé répondant aux besoins d'une population ciblée	TPG, TD autour de l'AIMES Réalisation de l'action

UE 5. Unité transversale,

Objectif principal de formation

Développer le travailler ensemble

	Intitulé sous UE	Objectifs pédagogiques	Contenus
5.1	Réseaux et collaborations (+/- international selon les années)	Travailler dans une dimension d'ouverture, de décroisement, de coopération et de travail en réseau sanitaire et social	Interventions de différents acteurs de la profession : association ANPDE, structures de soins ASTRIADE et CADIPA
5.2	Activités transversales	S'approprier l'organisation de la formation Participer à la vie, aux projets et instances de la promotion	Temps autour du projet pédagogique, du règlement intérieur Préparation régulation, et autres instances Préparation des activités fédératrices au sein de la promotion Entretiens pédagogiques
		S'approprier les éléments constitutifs de la formation	Temps de travail personnel

FORMATION CLINIQUE EN STAGE

Les stages sont des lieux d'apprentissage. Ils sont répartis sur 4 périodes à temps complet dans 4 domaines d'exercice de la profession :

- Périnatalité : Néonatalogie ou Maternité
- Pédiatrie
- Protection Maternelle et Infantile
- Structures d'accueil du jeune enfant

Des objectifs généraux sont envoyés aux structures accueillant les étudiants. Il appartient ensuite à l'étudiant d'établir ses propres objectifs d'apprentissage en fonction de son parcours en formation initiale, de son expérience et de son projet professionnel.

Lieu de stage	Objectifs généraux
Périnatalité	Découvrir le secteur de naissance, de l'accouchement Accompagner à la parentalité, favoriser l'autonomie des parents dans la réponse aux besoins de leur enfant, Accompagner la mise en place de l'allaitement maternel Préparer au retour à domicile Selon le secteur : - Maternité : Connaître les besoins spécifiques du nouveau-né à terme. - Néonatalogie : Appréhender la prise en charge spécifique et technique du prématuré et mettre en œuvre les soins de développement.
Pédiatrie	Développer des compétences cliniques, relationnelles et éducatives auprès de l'enfant de sa famille, dans un contexte d'hospitalisation. Comprendre les principales pathologies rencontrées dans le secteur d'activité (pédiatrie, IHO, réanimation, urgences, chirurgie, ...) Identifier les besoins fondamentaux de l'enfant selon son âge, son développement dans un contexte d'hospitalisation Connaître les protocoles de soins et d'hygiène en pédiatrie Comprendre les spécificités de la prise en charge médicamenteuse chez l'enfant et s'entraîner aux calculs de doses.
Protection Maternelle et Infantile	Comprendre les missions et le fonctionnement de la PMI ; en connaître le cadre législatif et réglementaire (prévention, protection de l'enfance). Identifier les rôles et missions des différents partenaires. Acquérir des compétences en prévention, promotion de la santé et accompagnement des familles dans le cadre de la PMI, en tenant compte de l'environnement social, familial et culturel. Participer aux activités propres à la PMI : consultations, visites à domicile, B4, agrément ou renouvellement agrément des assistantes maternelles, réunions/débriefing IP, ... Identifier les besoins de l'enfant de 0 à 6 ans (développement, santé, sécurité) et de sa famille
Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants	Découvrir et comprendre le fonctionnement d'une structure d'accueil du jeune enfant. Appréhender le rôle de responsable en EAJE : management RH, construction et animation du projet d'établissement, relations avec les partenaires de crèches, mise en place des PAI, ... Identifier la spécificité de la fonction de Référente Santé et Accueil Inclusif. Observer et analyser le développement global du jeune enfant (moteur, affectif, relationnel), pour garantir la sécurité affective et physique. Développer une posture professionnelle de leadership adaptée au travail en équipe pluridisciplinaire. Participer à l'accompagnement à la parentalité.

Le stage est un lieu d'intégration de connaissances où l'étudiant mobilise les savoirs acquis à l'institut et fait les liens entre théorie et pratique.

Il permet également l'acquisition de nouvelles connaissances par la voie de l'observation, du raisonnement clinique, de la confrontation aux pratiques professionnelles.

La prise de recul, l'analyse des écarts entre théorie et pratique contribue à la construction de l'identité professionnelle de l'étudiant.

Organisation des stages

Les différents instituts de formation de la région dont l'IFIP se réunissent pour centraliser les besoins en stage. Les places de stage hospitalier attribuées par l'Inter-IFSI sont pourvues prioritairement.

Le nombre de places est renégocié chaque année en fonction des besoins et des capacités d'accueil. La liste des terrains de stage est disponible au secrétariat pour les recherches ponctuelles.

Les stages sont présentés à la promotion en début d'année par l'équipe pédagogique. Chaque étudiant est informé de sa ligne de stage par le référent de stage.

Si l'étudiant souhaite, par convenance personnelle, réaliser un stage hors département de l'Isère, et avec une structure non proposée par l'IFIP, il doit avoir l'accord du référent de stage et se conformer à la procédure de recherche de stage par l'étudiant (procédure en annexe du projet).

Les étudiants effectuent obligatoirement un stage dans chacun des 4 domaines d'exercice de la puéricultrice.

Seul l'étudiant qui possède une expérience professionnelle **d'au moins 1 an effectif à temps plein**, dans l'un de ces secteurs peut demander à remplacer le stage de ce secteur par un domaine de son choix, en lien avec la formation.

Dans cette situation d'expérience professionnelle validée, les démarches à entreprendre pour l'organisation d'un stage dit optionnel sont de la responsabilité de l'étudiant. L'étudiant doit alors :

- Donner par écrit ses objectifs et son projet à l'équipe pédagogique ;
- Contacter la personne responsable du lieu de stage après validation du projet ;
- Recueillir les informations utiles à l'établissement de la convention après accord écrit du responsable du stage.
- L'affectation en stage reste de la responsabilité du directeur adjoint de l'IFIP

NB :

- Les frais inhérents aux stages, à savoir déplacement et hébergement, sont à la charge des étudiants.
- Si la RPST doit s'effectuer sur ce stage, alors la distance entre l'IFPS doit ne doit pas excéder 100 kms.

Déroulement des stages

Prise de contact avec le responsable de stage

15 jours minimum avant le début de stage, et hors férié et vacances scolaires, l'étudiant prend contact avec le responsable de stage afin d'organiser les différentes modalités d'accueil (planning, horaire, blouse, repas...).

Les horaires de stage sont établis par la responsable du terrain de stage. Ils doivent respecter la législation du travail et être en conformité avec le règlement intérieur de l'IFIP.

L'étudiant renseigne ses horaires sur le logiciel dédié dans les 48h suivant le début du stage : les horaires prévisionnels sont conformes au temps prévu par la convention (pas de dépassement). Les horaires renseignés correspondent au temps de formation clinique : les temps de pause ne sont pas pris en compte dans le temps effectif de formation

Le détail de l'amplitude horaire est expliqué dans le règlement intérieur.

Encadrement de stage

Il est assuré par les professionnels des services. L'équipe pédagogique, et plus particulièrement la référente des stages, peut être interpellée par l'étudiant ou un professionnel pour statuer sur une situation donnée.

L'étudiant établit ses objectifs d'apprentissage en tenant compte de son expérience. Il les présente au responsable de stage dès la prise de contact ou le premier jour de stage. En fonction des retours du terrain, l'étudiant réajuste ses objectifs avant la fin de première semaine de stage et les expose à l'équipe de terrain, ces objectifs peuvent être demandés par le référent pédagogique dans le cadre du suivi de l'étudiant.

Tout au long du stage, l'étudiant sollicite l'équipe encadrante du terrain pour réaliser des évaluations ponctuelles sur ses apprentissages.

A mi- stage, l'étudiant sollicite l'équipe de terrain pour réaliser un bilan de mi- stage. Ceci permet à l'étudiant de réajuster au besoin, ses objectifs de stage et d'évaluer ses acquisitions, ses difficultés, ses progrès.

Le dossier de stage (évaluation des capacités)

Le dossier de stage est rédigé par les professionnels de terrain en fin de stage. L'étudiant est en droit d'être présent lors de la rédaction, ou à défaut de solliciter un échange pédagogique afin de statuer sur les capacités acquises sur le terrain.

L'étudiant s'assure que le nom, la signature du responsable et le tampon de la structure figurent sur le document. Lors de la transcription de l'évaluation, des notes et des heures de présence/absence sur le dossier de stage, si une erreur avec rature ou utilisation de correcteur est commise, **il est obligatoire de faire contresigner et d'apposer le cachet de la structure à côté de la modification.**

Une fois signé, **l'étudiant conserve une photocopie de son dossier** et remet l'original sous pochette plastique identifiée, **à son référent pédagogique ou au référent de stage**

Les originaux des dossiers de stages réalisés dans les 4 domaines sont inclus dans le livret scolaire qui sera remis à l'étudiant avec son dossier scolaire au moment de la remise des diplômes.

L'exploitation de stage

Elle comprend un temps de préparation avant le début de chaque stage avec remise des documents et consignes de travail éventuelles.

Au retour de stage, un temps d'échange est formalisé. Ce temps peut prendre des formes différentes, les modalités sont précisées en cours d'année avant les départs en stage.

Après chaque période de stage, un questionnaire d'évaluation de la qualité des lieux de stage est renseigné par chacun des étudiants, Pour cela, un lien est envoyé par l'adjoint administratif de l'IFIP à chaque étudiant.

MODALITES D'EVALUATION ET DE VALIDATION DE LA FORMATION

Modalités et niveau attendu pour les évaluations inscrites au référentiel sous réserve de modifications

Modalités d'évaluation	Dates	Objectifs	Niveau attendu
Contrôles de Connaissances Durée 3h Forme : épreuve écrite anonyme sur l'ensemble du programme réalisé entre le début de la formation et la date de l'épreuve.	07/12/2026 22/03/2027 17/06/2027	Appréhender le niveau d'acquisition des connaissances et les liens que les étudiants mettent en place avec leur pratique professionnelle.	15/30 sur l'ensemble des 3 contrôles. L'étudiant qui obtient une moyenne des 3 contrôles comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.**
Action d'Information en Matière d'Education à la Santé – AIMES Travail de groupe Durée épreuve pratique 1h (sur un temps de stage avec franchise de 3h) NB : si plusieurs présentations de l'action sont prévues, seule LA PREMIERE vaut pour épreuve de diplôme	Remise dossier* 22/01/2027 Réalisation de l'action Du 01/03/2027 au 10/03/2027	Evaluer le travail de groupe réalisé autour de la conduite d'une action d'information en matière d'éducation pour la santé. Evaluer les capacités d'adaptation, de créativité et d'organisation du groupe. Evaluer les capacités à communiquer et à animer de l'étudiant.	15/30 à l'épreuve. L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.**
Résolution d'un problème de soins sur le terrain – RPST Durée : 3h maximum selon le contexte dont 30 minutes de présentation orale. Choix du terrain par tirage au sort	Sur une des périodes suivantes : Du 20/05 au 04/06/27 Du 15/07 au 30/07/27	Appréier les capacités de l'étudiant à mettre en œuvre un projet de soins quel que soit le terrain de stage. Juger le raisonnement clinique, la posture et l'habileté professionnels.	15/30 à l'épreuve. L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.**
Mémoire Travail de recherche individuel Soutenance de 1h (sur un temps de stage ou de cours avec franchise de 3h)	Remise mémoire* Le 24/05/2027 à 10h (2 exemplaires papier et 1 exemplaire dématérialisé) Soutenance Du 24/06 au 02/07/27	Appréier la qualité de revue de littérature faite par l'étudiant sur un sujet précis d'actualité. Evaluer les hypothèses de recherche émises, et les déductions faites lors de la phase empirique en lien avec la recherche théorique.	15/30 à l'épreuve. L'étudiant qui obtient une note comprise entre 10 et 15 effectuera un complément de scolarité, une note inférieure à 10 implique un redoublement.** Un non-respect de la date et de l'horaire de remise du mémoire entrainera la note de 0/30 à l'épreuve.
Capacités en stage	A la fin de chacun des 4 stages	Les tuteurs de stage évalueront les 4 capacités suivantes : -Capacité à se former sur un terrain professionnel -Capacité à se situer dans le service -Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles -Capacité à résoudre un problème de soins infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants en utilisant une démarche méthodologique	5/10 de moyenne sur les 4 stages pour chacune des quatre capacités. Entre 3 et 5 /10 à l'une des quatre capacités évaluées en stage, un seul complément de scolarité d'une durée maximale de trois mois est à effectuer selon les modalités déterminées par la directrice de l'institut après avis du conseil technique.**

*Les modalités de restitution des écrits d'AIMES et de mémoire seront précisées en cours d'année ; deux exemplaires papier à charge des étudiants et une version électronique sous format PDF sont à prévoir pour chacun des travaux. Les dates indiquées sont les dates butoirs : les travaux peuvent être remis plus tôt si l'étudiant le souhaite

** Les modalités concernant les situations de complément de scolarité et de redoublement sont précisées dans l'Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles

Les contrôles de connaissances

L'article 21 du décret du 12 décembre 1990 stipule que

- « Le contrôle des connaissances s'effectue au moyen de trois épreuves écrites et anonymes portant sur l'ensemble du programme de formation défini par l'arrêté du 13 juillet 1983 susvisé. »

Conformément à l'arrêté, les contrôles portent, à chaque fois, sur l'ensemble du programme depuis le début de la formation. Certaines notions peuvent être interrogées à plusieurs reprises.

Si le savoir est considéré comme un énoncé communicable, jugé socialement vrai ; la connaissance fait référence à un processus d'intériorisation de ce savoir (Wittorski, 1998)¹¹.

Les contrôles de connaissances peuvent donc porter sur la restitution du savoir et sur la connaissance issue de ce savoir. Peuvent ainsi être interrogés : les savoirs, la compréhension des différents points abordés dans les enseignements, les connaissances en lien avec le diplôme initial, la capacité à mobiliser ces connaissances dans un contexte donné.

Les contrôles de connaissances prennent ainsi différentes formes : questions à choix multiples, questions à réponses ouvertes et courtes, schémas, cas concrets ou contextualisation des situations, calculs de doses, ...

Les critères d'évaluation

Lors des différentes évaluations, les critères appliqués sont ceux issus de la fiche RNCP 38529 – DE - Puéricultrice

- Pertinence des informations recherchées au regard d'une situation donnée
- Cohérence des informations recueillies et sélectionnées avec la situation de l'enfant ou du groupe d'enfants
- Pertinence du diagnostic de situation clinique posé
- Pertinence et cohérence dans les modalités de réalisation des soins et des activités
- Rigueur et cohérence dans l'organisation et la répartition des soins et des activités
- Adéquation des activités proposées avec les besoins et les souhaits de l'enfant et de sa famille
- Cohérence des modalités de réalisation des soins avec les règles de bonnes pratiques
- Qualité de la gestion de projet
- Pertinence de la démarche de promotion de la santé
- Pertinence des données produites au regard d'une problématique posée
- Pertinence dans la qualité du questionnement professionnel
- Mise en œuvre des veilles réglementaires et professionnelles
- Adéquation des ressources humaines et matérielles avec les activités de soins
- Pertinence de l'organisation et de la coordination des activités de soins
- Qualité de la communication et des interactions avec les membres de l'équipe
- Qualité de l'accueil, intégration et accompagnement des nouveaux arrivants et des stagiaires

AFGSU - Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence

AFGSU, les dates sont susceptibles d'être modifiées par le CESU	T1 le 04/12/2026 T2 le 15/01/2027 T3 les 29 ou 30 /04/2027	Effectuer la mise à jour des compétences en premiers secours.
---	--	---

Les temps 1 et 2 ne concernent que les étudiants dont la formation AFGSU date de plus de 4 ans, ils sont réalisés sur une période de stage et sont comptabilisés comme temps de formation clinique. Le temps 3 concerne l'ensemble de la promotion.

¹¹Wittorski R. (1998). De la fabrication des compétences. Education permanente, la compétence au travail, 135, p. 57-69

Compléments d'informations sur les évaluations

Les résultats du CC3, AIMES, RPST et mémoire ne sont pas communiqués avant le jury final.

Les critères d'évaluation des stages, AIMES, RPST et mémoire seront détaillées au cours de la formation.

Modalités d'évaluation de l'enseignement

Des évaluations sont proposées en cours d'année pour certains dispositifs de formation. Une évaluation de la formation est organisée à la fin du cursus. Chaque étudiant sera ainsi amené à donner son avis afin de participer à l'évolution de l'enseignement dispensé et à l'amélioration des conditions de formation.

Une journée de bilan comprenant un questionnaire à remplir par chaque étudiant et un échange est prévue en fin d'année.

Indicateurs d'évaluation du projet

Les évaluations annuelles sont réalisées auprès des étudiants et de nos prestataires en fin de formation.

ANNEXES

Annexe 1 : Calendrier d'alternance

Annexe 2 : Capacités professionnelles

Annexe 3 : Lien entre contenus pédagogiques des UE, contenu de la formation décrit par l'arrêté et compétences RNCP

Annexe 4 : Grille d'évaluation Capacités en stage

Annexe 5 : Procédure de recherche de stage par les étudiants

Annexe 1. Calendrier de l'alternance

Planning IFIP promotion septembre 2026 - septembre 2027																																			
Septembre			Octobre			Novembre			Décembre			Janvier			Février			Mars			Avril			Mai			Juin			Juillet			Août		
1	M		1	J		1	D		1	M		1	V		1	L		1	L	stage 2	1	J		1	S		1	M		1	J		1	D	
2	M		2	V		2	L	stage 1	2	M		2	S		2	M		2	M	AIMES	2	V		2	D		2	M		2	V		2	L	
3	J		3	S		3	M		3	J		3	D		3	M		3	M		3	S		3	L	stage 3	3	J		3	S		3	M	
4	V		4	D		4	M		4	V		4	L		4	J		4	J		4	D		4	M		4	V		4	D		4	M	
5	S		5	L		5	J		5	S		5	M		5	V		5	V		5	L		5	M		5	S		5	L		5	J	
6	D		6	M		6	V		6	D		6	M		6	S		6	S		6	M		6	J		6	D		6	M		6	V	
7	L		7	M		7	S		7	L	CC1	7	J		7	D		7	D		7	M		7	V		7	L		7	M		7	S	
8	M		8	J		8	D		8	M		8	V		8	L		8	L		8	J		8	S		8	M		8	J		8	D	
9	M		9	V		9	L		9	M		9	S		9	M		9	M		9	V		9	D		9	M		9	V		9	L	
10	J		10	S		10	M		10	J		10	D		10	M		10	M		10	S		10	L		10	J		10	S		10	M	
11	V		11	D		11	M		11	V		11	L		11	J		11	J		11	D		11	M		11	V		11	D		11	M	
12	S		12	L		12	J		12	S		12	M		12	V		12	V		12	L		12	M		12	S		12	L		12	J	
13	D		13	M		13	V		13	D		13	M		13	S		13	S		13	M		13	J		13	D		13	M		13	V	
14	L		14	M		14	S		14	L		14	J		14	D		14	D		14	M		14	V		14	L		14	M		14	S	
15	M		15	J		15	D		15	M		15	V		15	L		15	L		15	J		15	S		15	M		15	J	RPST	15	D	
16	M		16	V		16	L		16	M		16	S		16	M		16	M		16	V		16	D		16	M		16	V		16	L	
17	J		17	S		17	M		17	J		17	D		17	M		17	M		17	S		17	L		17	J	CC3	17	S		17	M	
18	V		18	D		18	M		18	V		18	L		18	J		18	J		18	D		18	M		18	V		18	D		18	M	
19	S		19	L		19	J		19	S		19	M		19	V		19	V		19	L		19	M		19	S		19	L		19	J	
20	D		20	M		20	V		20	D		20	M		20	S		20	S		20	M		20	J	RPST	20	D		20	M		20	V	
21	L		21	M		21	S		21	L		21	J		21	D		21	D		21	M		21	V		21	L		21	M		21	S	
22	M		22	J		22	D		22	M		22	V		22	L		22	L	CC2	22	J		22	S		22	M		22	J		22	D	
23	M		23	V		23	L		23	M		23	S		23	M		23	M		23	V		23	D		23	M		23	V		23	L	
24	J		24	S		24	M		24	J		24	D		24	M		24	M		24	S		24	L		24	J		24	S		24	M	
25	V		25	D		25	M		25	V		25	L	stage 2	25	J		25	J		25	D		25	M		25	V		25	D		25	M	
26	S		26	L		26	J		26	S		26	M		26	V		26	V		26	L		26	M		26	S		26	L		26	J	
27	D		27	M		27	V		27	D		27	M		27	S		27	S		27	M		27	J		27	D		27	M		27	V	
28	L		28	M		28	S		28	L		28	J		28	D		28	D		28	M		28	V		28	L	stage 4	28	M		28	S	
29	M		29	J		29	D		29	M		29	V					29	L		29	J		29	S		29	M	SOUT	29	J		29	D	
30	M		30	V		30	L		30	M		30	S					30	M		30	V		30	D		30	M		30	V		30	L	
			31	S					31	J		31	D					31	M					31	L					31	S		31	M	

Annexe 2. Capacités professionnelles

Les capacités décrites dans l'arrêté relatif à la scolarité sont en lien direct avec les compétences visées dans le projet pédagogique de l'IFIP et sont développées dans les différentes UE.

Une capacité peut en effet être définie comme une « compétence décontextualisée, [une] disposition à agir, [une] potentialité d'action »¹² (Wittorski, p. 68)

Arrêté du 12 décembre 1990 relatif à la scolarité, au diplôme d'Etat de puéricultrice et au fonctionnement des écoles – Article 19.

1. Capacité à communiquer ;
2. Capacité à résoudre un problème ;
3. Capacité à travailler en groupe ;
4. Capacité à animer ;
5. Capacité pédagogique ;
6. Capacité à se situer professionnellement et à participer à la gestion et à l'organisation d'un service ;
7. Capacité à résoudre un problème de soin infirmier auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants ;
8. Capacité à se former sur un terrain professionnel ;
9. Capacité à se situer dans le service ;
10. Capacité à perfectionner ses attitudes professionnelles.

¹² Wittorski R. (1998). De la fabrication des compétences. Education permanente, la compétence au travail, 135, p. 57-69

Annexe 3. Lien entre les contenus théoriques des UE, le programme de formation décrit dans l'annexe de l'arrêté du 13 juillet 1983 et les compétences RNCP

1 à 15 : contenu de la formation Annexe de l'arrêté du 13 juillet 1983 C1 à C4 : compétences RNCP Fiche RNCP38529 France Compétences	UE du projet pédagogique																
	1. Introduction à la formation																
	2. Politique de santé																
	3. Organisation administrative, sanitaire et sociale																
	4. Droit																
	5. Formation à l' éducation et à la relation																
	6.La profession																
	7. Sociologie																
	8. L' enfant (physiologie)																
	9. Pathologie : période anténatale, néonatale, de un mois à l' adolescence																
	10. Diététique																
	11. Psychologie et psychopathologie																
	12. Psychopédagogie																
	13. Formation à la gestion et à l' organisation																
	C1. Identifier les besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfants (recueil d'informations, observation, analyse, discernement du																
C2. Répondre aux besoins d'un enfant ou d'un groupe d'enfants (inventaire des ressources, élaboration des différents types de réponse, choix de la réponse, mise en place d'action, évaluation et éventuel réajustement) en agissant en priorité dans les milieux où les besoins et les facteurs de risque sont les plus importants																	
C3. Promouvoir une politique de progrès en matière de santé de l'enfant par des actions de prévention, d'éducation, de recherche auprès : de parents, d'enfants, d'autres élèves en formation, et de professionnels concernés par l'enfant																	
C4. Participer à l'administration d'un service ou d'une institution d'enfants (former, animer, organiser, gérer) en se situant dans une équipe pluridisciplinaire et en liaison avec les différents intervenants auprès de l'enfant et de sa famille pour une action concertée																	
UE 1. Fondamentaux du métier de puéricultrice																	
1.1. La profession puéricultrice	X	X	X			X								X			X
1.2. Droit, sciences humaines et sociales appliquées à l'enfant		X	X	X	X		X										
UE 2. Développement de l'enfant																	
2.1. Développement de l'enfant sain de la conception à ses 18 ans								X		X	X	X		X	X	X	
2.2. Contextes spécifiques et développement de l'enfant			X						X	X	X			X	X	X	
UE 3. Accompagnement de l'enfant et sa famille dans leurs projets de vie																	
3.1. Jugement et raisonnement clinique en puériculture								X	X	X				X			
3.2. Réponse aux besoins de l'enfant et de sa famille															X		
UE 4. Recherche, qualité et gestion de projets																	
4.1. Méthodologie et outils applicables dans les différents secteurs : éducatif, promotion de la santé et soins		X	X		X									X		X	X
4.2. Applications concrètes			X													X	X
UE 5. Unité transversale, posture professionnelle																	
5.1. Réseaux et collaborations (+/- international selon les années)		X															X
5.2. Activités transversales	X																X

Annexe 4. Grille d'évaluation capacités en stage

Cachet de l'École	IV - DOSSIER DE STAGE	
	NOM, Prénoms de l'Élève :	
	Date du stage :	
	Nature du stage : _____ Adresse du stage : _____ _____	Nombre d'heures à réaliser : _____ Nombre d'heures d'absence : _____ Nombre d'heures récupérées : _____

I - CAPACITÉ À SE FORMER SUR UN TERRAIN PROFESSIONNEL
Note sur 10 : _____
A – DANS LES PREMIERS JOURS DU STAGE, l'élève négocie son projet avec l'équipe : • Elle (il) se présente ; • Elle (il) expose son projet de stage (objectifs, apprentissages, ...) ; • Elle (il) le réajuste en tenant compte des remarques qui lui sont faites dans le but de le rendre plus réaliste.
ÉVALUATION :

ref. 521 910 (Berges Lorient) (1990) - Institut des Berges Lorient

10

B – AU COURS DU STAGE
1) L'élève recherche les moyens favorables à ses apprentissages : • Elle (il) organise son emploi du temps en tenant compte des activités du service et de son projet de stage ; • Elle (il) sollicite les professionnels du service pour l'accompagner dans ses apprentissages ; • Elle (il) recherche des informations complémentaires, si nécessaire, par ses propres moyens.
ÉVALUATION :
2) L'élève utilise les outils d'apprentissage mis à sa disposition : • Documents pédagogiques de l'école ; • Documentation professionnelle ; • Fichier technique ; • Dossier de soins.
ÉVALUATION :
3) L'élève acquiert des techniques spécifiques à ce secteur d'activité.
ÉVALUATION :
4) L'élève fait volontiers des retours critiques sur le déroulement de son stage : • Elle (il) cherche à identifier les difficultés en distinguant celles qui viennent d'elle (lui) et celles qui lui sont extérieures ; • Elle (il) accepte la critique et modifie ses comportements en fonction des évaluations.
ÉVALUATION :

ref. 521 910 (Berges Lorient) (1990) - Institut des Berges Lorient

11

II - CAPACITÉ À SE SITUER DANS LE SERVICE

Note sur 10 :

1) L'élève participe aux activités du service en fonction de son statut de stagiaire :

- Elle (il) réalise des tâches selon ses compétences et sait si besoin solliciter l'intervention d'une professionnelle ;
- Elle (il) coordonne son action avec les membres de l'équipe afin d'assurer la continuité des soins auprès des enfants ;
- Elle (il) effectue des transmissions orales et/ou écrites précises et concises après la réalisation d'une action ;
- Elle (il) respecte ses engagements professionnels auprès de l'équipe ;
- Elle (il) est ponctuelle(le) – prévient de ses absences.

ÉVALUATION :

2) L'élève identifie les différents personnels qui interviennent auprès de l'enfant et les sollicite en fonction de leur spécificité.

ÉVALUATION :

3) L'élève participe à la dynamique du service :

- Elle (il) compare, interroge les pratiques du service dans un esprit constructif ;
- Elle (il) fait référence à son expérience antérieure et/ou à des connaissances théoriques (cours, lectures, textes législatifs en vigueur, etc.) et fait des propositions judicieuses aux professionnels du service.

ÉVALUATION :

III - CAPACITÉ À PERFECTIONNER SES ATTITUDES PROFESSIONNELLES

Note sur 10 :

III-1 - CAPACITÉ À COMMUNIQUER ET À ADAPTER SA MANIÈRE D'ÊTRE

1) L'élève favorise et suscite des échanges avec l'enfant :

- Elle (il) l'accueille ou se présente à lui ;
- Elle (il) s'adresse à lui en tenant compte de ses possibilités physiques, psycho-affectives et intellectuelles ;
- Elle (il) prend en compte ses réactions et adapte son mode de communication.

ÉVALUATION :

2) L'élève favorise et suscite des échanges avec la famille :

- Elle (il) l'accueille ou se présente à elle ;
- Elle (il) est attentive(if) à ses réactions verbales et non verbales ;
- Elle (il) adapte ses paroles, ses silences, ses expressions aux réactions de la famille ;
- Elle (il) respecte ses références culturelles.

ÉVALUATION :

3) L'élève favorise et suscite des échanges avec l'équipe :

- Elle (il) prend l'initiative d'établir des contacts ;
- Elle (il) est attentive(if) aux réactions diverses ;
- Elle (il) intervient au moment opportun et tient compte de la disponibilité des personnes.

ÉVALUATION :

III-2 - CAPACITÉ À AGIR AVEC DISCERNEMENT

L'élève agit dans les limites de son statut de stagiaire :

- Elle (il) renseigne les parents en fonction de ses compétences ;
- Elle (il) transmet des informations aux professionnels – par écrit, par oral – sans porter de jugements arbitraires ;
- Elle (il) prend des décisions ponctuelles en tenant compte du projet de travail de l'équipe.

ÉVALUATION :

IV - CAPACITÉ À RÉSOUDRE UN PROBLÈME DE SOIN INFIRMIER AUPRÈS D'UN ENFANT OU D'UN GROUPE D'ENFANTS EN UTILISANT UNE DÉMARCHÉ MÉTHODOLOGIQUE

Note sur 10 :

IV-1 - CAPACITÉ D'ANALYSE ET DE SYNTHÈSE

1) L'élève identifie les besoins de vie spécifiques d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :

- Elle (il) recueille des informations significatives par l'observation, l'entretien, l'étude de documents ;
- Elle (il) met en évidence les besoins spécifiques ;
- Elle (il) repère les facteurs de perturbations ;
- Elle (il) repère les facteurs de risque ;
- Elle (il) évalue l'urgence (ordre social, médical, ...).

2) Elle (il) sélectionne les ressources.

3) Elle (il) déduit les différentes dimensions du problème de soins qui se pose à elle, en tant que puéricultrice, et les classe, si nécessaire, par ordre de priorité.

ÉVALUATION :

ref. 521 178 Bergen Louvain (1988) – techniques-bergen-louvain.fr

14

IV-2 - CAPACITÉ À ÉLABORER ET À METTRE EN ŒUVRE SON PLAN D'ACTION EN VUE DE CONTRIBUER À LA SATISFACTION DE L'ENSEMBLE DES BESOINS MIS EN ÉVIDENCE

1) L'élève formule des objectifs.

2) Elle (il) réalise ou fait réaliser des soins individualisés continus auprès d'un enfant ou d'un groupe d'enfants :

- Soins relatifs à l'entretien et à la promotion de la vie ;
- Soins relatifs à la restauration de la santé.

ÉVALUATION :

IV-3 - CAPACITÉ À ÉVALUER LA SATISFACTION DES BESOINS

1) L'élève met en évidence les objectifs atteints et ceux qui ne le sont pas.

2) Elle (il) en recherche les causes.

3) Elle (il) fait des propositions de réajustement.

ÉVALUATION :

IMPORTANT :

L'évaluation doit être faite avec l'élève par le responsable de la structure d'accueil sur proposition du personnel encadrant.

Cachet du Service

Signature de l'Élève

Date de l'évaluation :

ÉVALUATEURS :

NOM (S) :

QUALITÉ (S) :

SIGNATURE (S) :

ref. 521 178 Bergen Louvain (1988) – techniques-bergen-louvain.fr

15

Annexe 5. Procédure de recherche de stage par les étudiants

Les étudiants peuvent demander à effectuer un ou des stages dans un secteur autre que ceux proposés par l'IFIP ; le parcours de stage doit rester cohérent et reste soumis à l'appréciation du référent de stage

L'étudiant doit alors effectuer les démarches de recherche de stage.

NB : la RPST, épreuve du diplôme, se déroule sur un des deux derniers stages. Le stage concerné par la RPST doit s'effectuer à moins d'une heure de route de l'IFPS.

Les recherches de place par les étudiants ne peuvent pas se faire sur le secteur géographique de l'IFIP : pas de prise de contact personnelle avec les PMI, crèches de l'Isère par exemple sans autorisation du référent de stage.

Processus :

- Echange avec le référent de stage sur la période de stage concernée et les lieux potentiellement envisagés pour ce stage hors secteur
- Démarchage par l'étudiant des terrains de stage validés par le référent stage
- Après accord, même oral, de la structure : demande des coordonnées précises de la personne qui sera référente de stage : nom, prénom, fonction, téléphone et adresse professionnels
- Communication des coordonnées au référent de stage IFIP par mail
- Prise de contact référent de stage et futur référent de terrain pour échange pédagogique sur la faisabilité du stage
- Si accord du référent pédagogique, demande des coordonnées du destinataire de la convention de stage (nom, prénom, fonction, adresse et téléphone professionnels) par l'étudiant
- Communication des coordonnées du destinataire de la convention à contact-puer@chu-grenoble.fr + référent de stage en précisant dans le mail les éléments utiles à l'établissement de la convention :
 - o Période concernée
 - o Lieu précis de stage : dénomination, adresse postale, téléphone
 - o Nom, prénom et fonction du référent de stage sur le terrain
- Etablissement de la convention par le secrétariat de l'IFIP

Respect des délais de recherche : les accords doivent impérativement être faits deux mois avant le début du stage concerné pour permettre au référent de revenir à un stage de secteur si échec dans les recherches personnelles.

Chaque nouveau terrain de stage sera soumis à l'approbation de la directrice de l'IFIP et présenté au conseil technique pour agrément.

